

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2018/12/17/2019012618/justel>

Dossier numéro : 2018-12-17/15

Titre

17 DECEMBRE 2018. - Décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018

Source : COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 28-05-2019 page : 52243

Entrée en vigueur : 14-12-2018

Table des matières

[CHAPITRE 1er.](#) - Dispositions générales

Art. 1-2

[CHAPITRE II.](#) - Dispositions spécifiques

Art. 3-4

[CHAPITRE III.](#) - Services à gestion séparée

Art. 5-6

[CHAPITRE IV.](#) - Organisme d'intérêt public

Art. 7-8

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

[CHAPITRE 1er.](#) - Dispositions générales

Article [1er](#). Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1er, alinéa 1er, 116, § 1er, 121, § 1er, alinéa 1er, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

[Art. 2](#). Conformément au tableau annexé au présent décret, les crédits inscrits au budget général des dépenses pour l'année 2018 sont ajustés comme suit :

	(en milliers d'euros)